

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

du 11 septembre 2023 à 20h00, à la salle du Conseil communal de Paudex.

Le Président

Ouvre la séance à 20h00

Salue la présence de M. Claude Quartier pour le Courrier

Le Conseil étant constitué de 43 membres avant les nouvelles assermentations, le quorum est donc fixé à 22.

1.

APPEL DES CONSEILLERS / CONSEILLÈRES

Le Président

Annonce la démission de Mme Ghislaine Bloch Rivier et de M. Jean-Claude Le Franc en les remerciant pour le travail effectué.

Conseillers, Conseillères absent(e)s, excusé(e)s :

MM. Jean-François Spring, Municipal ; Patrick Chatelan, Jean-Marc Rüeger, Luc Viand, Ramon Esteve, Jean-Daniel Hofmann et Jean-Daniel Volet ;

Mmes Janick Pochon Oberson, Nicolette Engelbrecht, Caroline Naudin et Mme Schoenholzer,

Conseillers absents, non-excusés :

MM. Julien Gourdet, Michel Isaia et Alexandre La Fuente.

29 Conseillères et Conseillers sont présents.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président

Présentation de l'Ordre du jour.

L'Ordre du jour est accepté tel que proposé.

3.

NOMINATION DE LA NOUVELLE SECRÉTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL**Le Président**

Explique le contexte dans lequel le recrutement de la Secrétaire s'est déroulé et présente Mme Nathalie Wolf.

Puisqu'il s'agit de la seule candidate, il est proposé de contrevenir à l'art. 12 du règlement du Conseil communal (art. 11 et 23 LC) en procédant à un vote à main levée.

Cette proposition étant acceptée, Mme Nathalie Wolf est nommée par acclamation.

Elle est invitée à venir prendre ses nouvelles fonctions séance tenante et Mme Rosanna Sanchez est remerciée pour le travail fourni au cours de l'année écoulée.

4.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUI 2023**M. Chaubert**

Relève une coquille en page 11 où il est écrit « *steppe* » au lieu de « *Step* » ;

Mme Martin

A la même page, demande qu'il soit écrit « *plancher* » et non « *pencher* ».

Une fois ces rectifications effectuées, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

5.

COMMUNICATIONS DU BUREAU**Le Président****1. Association PPB**

Informe qu'il a assisté à l'apéritif de l'Association PPB (Pully Paudex, Belmont) qui a pour but de contribuer au développement économique, sportif, culturel et touristique de la région.

2. Votations

Dans la perspective des prochaines élections fédérales du 22 octobre 2023, 8 à 10 volontaires sont recherchés pour aider au dépouillement afin de ne pas avoir à convoquer/contraindre des habitants de Paudex.

Il précise qu'un tutoriel expliquant la procédure de dépouillement est disponible en ligne et se propose de l'adresser aux intéressés.

Il prie les membres volontaires de s'annoncer en fin de séance ou auprès du bureau et ajoute que cette activité devrait prendre fin aux alentours des 15 heures.

M. Zahnd

D'expérience, estime plutôt la fin du dépouillement au début d'après-midi.

6.

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Le Président

Suite à la démission de M. Jean-Claude Le Franc et de Mme Ghislaine Bloch-Rivier, 2 nouvelles Conseillères doivent être assermentées, soit Mmes Elodie Glaus et Christine Sala. Cette dernière étant absente, seule Mme Glaus est présentée ce soir, est priée de bien vouloir se lever et de venir devant l'Assemblée :

Le Président demande au Conseil de se lever et lit le texte d'assermentation. Madame Glaus prête serment.

Le Président invite la nouvelle membre du Conseil à rejoindre sa place et lui souhaite une cordiale bienvenue au sein du Conseil Communal.

7.

RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DE L'ASEL (ASSOCIATION SÉCURITÉ EST LAUSANNE)

M. Sanchez

Procède à la lecture de son rapport.

Rappelle que les Communes partenaires sont Belmont-sur-Lausanne, Pully, Paudex et Savigny et que les charges de fonctionnement se répartissent entre elles.

Globalement, le résultat d'exploitation peut être qualifié de bon.

Les charges de fonctionnement ont été de 3.6 % moins élevées qu'estimées.

Concernant Paudex, le budget réalisé pour 2022 chiffrerait des dépenses à hauteur de CHF 272'500.-. C'est au final une somme de CHF 221'641.- qui a été utilisée, ce qui représente une économie de CHF 50'860.- (18,7 % de baisse).

La maîtrise des coûts démontre que l'ASEL a atteint son rythme de croisière.

8. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DE LA PCI (PROTECTION CIVILE)

Le Président

Annonce la démission de M. Viand - excusé ce soir - en tant que délégué de la PCI et la nomination, à la prochaine séance du mois d'octobre, de son remplaçant.

9. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DE LA COMMISSION DU FEU (SDIS)

M. Farinelli

Procède à la lecture de son rapport, dont il ressort que la Commission consultative du feu est devenue une Association, le « SDIS Ouest-Lavaux », dont les statuts ont été adoptés le 4 mai 2023.

Il nomme tour à tour les personnes qui composent le Comité de direction et ceux du Conseil intercommunal, indique qu'une Secrétaire a été assermentée et que le Vice-président, les Scrutateurs, suppléants et membres de la Commission de gestion ont été élus.

Il précise enfin que le règlement du SDIS, les différentes autorisations, rémunérations, tarifs d'intervention, ainsi que les compétences du Comité de direction ont été votés et acceptés.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Mme Martin

1. Rentrée des classes

Rapporte que tout s'est bien déroulé, même si malheureusement, deux enfants ont dû commencer leur scolarité au collège de Mallieu, faute de places disponibles dans celui de Paudex.

S'agissant de l'UAPE, grâce à des efforts considérables, des solutions ont pu être apportées à un maximum de parents.

2. Sacs de culture sur les bancs

Ces sacs sont à proposer à « l'adoption » aux paudéziens dans le but de favoriser les liens et échanges au sein de la communauté et de développer la « vitalité urbaine ».

3. Fête des vendanges

Remercie les deux personnes qui se sont proposées à la construction de deux chars pour la fête mettant à l'honneur les Fables de la Fontaine, qui se tiendra le week-end des 23 et 24 septembre prochain.

4. Croisière CGN

Invite cordialement tout le monde à participer à la Croisière de Paudex le 30 septembre 2023 à 16h.

*

M. Kethari

1. Recours sur la facture sociale

Fait état d'un article paru dans « 24 Heures » du 15 août dernier, joint au présent procès-verbal.

Annonce avec plaisir que le Tribunal fédéral a donné raison au recours déposé conjointement avec d'autres Commune contre le décompte de péréquation 2019. Il a en effet estimé que le canton n'avait pas respecté le droit d'être entendu et considéré que la décision rendue était non conforme à l'autonomie communale et au principe de proportionnalité.

Il devra rétablir un nouveau décompte plus équilibré conformément aux décisions du Tribunal fédéral.

La facture de 2019 a en conséquence été annulée. Si l'annulation pour 2020 et 2021 devrait suivre, le canton a d'ores et déjà annulé la facture 2022.

Le travail se poursuit de concert avec les avocats et les autres communes concernées pour la suite de la procédure. L'évolution des tranches de paiements retenus et intérêts est suivie avec la COFIN (Commission des finances).

2. Projet Côtes St-Maires

Les discussions avec les propriétaires ont repris s'agissant du remaniement parcellaire qui est toujours en attente de signatures.

Il se montre optimiste s'agissant de l'avancement de ces pourparlers qui devraient aboutir à des accords permettant d'établir des conventions de construction.

Après signatures du remaniement parcellaire, un préavis pour un crédit de construction sera présenté.

3. Prix électricité 2024 :

Conformément aux dispositions de l'EiCom (Commission fédérale de l'électricité) obligation est faite de définir au 31 août de chaque année le prix de l'électricité pour l'année suivante.

Il présente dès lors à l'Assemblée les nouveaux tarifs sous format Power Point en précisant que tous se trouvent sur le site Internet de la Commune (www.paudex.ch).

L'analyse de ces chiffres révèle que si le prix de l'énergie est élevé, il reste stable, tout comme le coût du réseau de la Commune. Les taxes quant à elles seront au contraire plus élevées.

L'ensemble de ces chiffres amène un prix au Kw/h de 34 ct contre 28,5 ct en 2023. En d'autres termes, pour un ménage dont la consommation annuelle serait de 2500 kW/h, cela représente une augmentation de 16,8%, soit un montant d'environ CHF 133.- par an.

*

Mme Dillner-Reichen

Annonce la fête annuelle des pompiers organisée en collaboration avec l'ASEL et la Police Lavaux le 7 octobre 9h00 à Pully, sur le Quai Milliquet.

*

M. Chaubert

1. Recours sur la facture sociale

Revient sur la décision rendue par le Tribunal fédéral et se félicite d'avoir, lors de l'assemblée générale de l'UCV (Union des communes vaudoises) et de l'AdCV (Association de communes vaudoises), maintenu concurremment leur position contre l'accord proposé.

2. Participation à l'Assemblée générale du Centre sportif Malley

Rapporte que les critiques dirigées en 2022 à l'encontre de la gestion du centre ont porté leurs fruits puisqu'il a été constaté plus de transparence à la dernière assemblée.

3. Buvette éphémère 2023

La saison de la buvette arrive à son terme. Une séance de debriefing avec le voisinage est prochainement prévue, mais les premiers retours reçus sont d'ores et déjà élogieux.

4. Step intercommunale de Pully

Une rencontre est fixée au 12 septembre 2023 entre les Municipalités de la Step pour aborder les sujets de sa gouvernance, de la répartition des frais, etc.

5. Brasserie de Paudex

Déplore que la rampe pour personne à mobilité réduite ne soit pas encore construite. La Municipalité continue à suivre ce dossier de près.

6. Secrétaire Municipal

A le plaisir d'annoncer que M. Nicolas Chamorel est arrivé à la fin de son temps d'essai et se réjouit de la poursuite son engagement.

7. Fête à Paudex

Rapporte avec satisfaction qu'elle a rencontré un succès retentissant.

8. Tir des Municipalités

Annonce avec joie que Paudex est sortie grande gagnante de la 31^{ème} édition de tir des Municipalités qui se présente sous une forme de rallye. Cette victoire lui permet dès lors d'organiser la prochaine édition en 2024.

11.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Président

Aucune proposition n'est formulée.

Annonce le prochain préavis concernant l'arrêté d'imposition 2024.

Lève la séance à 20h43.

☞ La date de la prochaine séance est fixée au **lundi 9 octobre 2023 à 20h00.**

Le Président


Laurent Witschi



La Secrétaire


Nathalie Wolf

Annexes : article paru le 15 août 2023 dans le « 24 Heures »

